

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION VELOS ET VELOS ELECTRIQUES

Vous êtes priés de lire attentivement les conditions générales de vente de Ride In Tours et d'apposer votre signature à la fin.

Cela vous permettra de prendre connaissance des modalités du contrat de location qui nous lie afin d'en accepter les différentes conditions et ainsi, protéger vos intérêts.

Article 1 – Objet du contrat

Les présentes conditions générales encadrent la location d'un vélo avec ses équipements de base et ses accessoires conclue entre l'entreprise RIDE IN TOURS, dénommée "le loueur" et le souscripteur du contrat de location, dénommé "le locataire".

Article 2 - Propriété

L'ensemble de la location (vélos et accessoires) reste la propriété exclusive de Ride In Tours durant toute la location. Le loueur met à la disposition du locataire un vélo que ce dernier reconnaît être en parfait état de marche avec un système antivol et numéros d'identification. Le Locataire s'engage à utiliser le vélo avec soin, à l'entretenir, à le restituer à l'issue de la période de location, en parfait état de fonctionnement et à le remettre au loueur aux dates et lieux prévus au contrat.

Article 3 - Prix

Le prix de la location est fixé aux conditions particulières. Lors de la signature du contrat, le locataire devra s'acquitter de la totalité du montant convenu pour la location des matériels, mentionné sur le contrat. L'annulation du contrat avant la livraison des vélos entraîne la perte de l'acompte versé. La société RIDE IN TOURS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article 4 - Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie devra être versé au moment de la signature du contrat d'un montant de 1000€ par vélo à assistance électrique (VAE), 500€ par vélo musculaire (VM), 300€ par vélo enfant, 100€ par remorque, et 50€ pour les accessoires, destiné à garantir la restitution du vélo en parfait état de fonctionnement. Cette caution ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire en fin de location si le vélo n'a subi aucun dommage. Celui-ci sera réglé par espèce ou par pré-autorisation de carte bancaire. En cas de livraison le dépôt de garantie devra être réalisé à distance par carte bancaire.

La souscription de l'assurance optionnelle tous risques vol et casse, permettra de s'affranchir du dépôt de garantie.

Article 5 - Modalité de paiement

L'ensemble de la prestation est réglé par le locataire au moment de la conclusion du contrat en cas de mise à disposition immédiate des biens loués. Pour chaque réservation, un acompte sera demandé. Les modes de règlement acceptés sont les espèces et la carte bancaire uniquement.

Article 6 - Versement d'un acompte

Lors de l'enregistrement de la commande, le locataire devra verser un acompte de 40% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises. L'acompte pourra être annulé jusqu'à 7 jours avant la mise à disposition du vélo. Une fois ce délai écoulé, le remboursement ne pourra être effectué.

Article 7 - Dommages matériels

RIDE IN TOURS se réserve la possibilité de faire payer au locataire les montants correspondant aux dommages subis par le vélo en tarifant le prix des pièces neuves à changer ainsi que la main d'œuvre, ce que le locataire accepte dès à présent.

Article 8 - Vol

En cas de vol le locataire s'engage à procéder immédiatement à une déclaration auprès de son assureur. Le dépôt de garantie servira d'acompte au remboursement de vélo à assistance électrique à hauteur de 1000€ par vélo à assistance

électrique, 500€ par vélo musculaire, 300€ par vélo enfant, 100€ par remorque, et 50€ pour les accessoires. Cette valeur correspond au remplacement du matériel additionné de sa perte d'exploitation.

Il faut savoir que certaines responsabilités civiles ne prennent pas en charge le vol ou la perte des vélos loués. RIDE IN TOURS vous conseille donc de souscrire une garantie vol ou perte incluant la valeur de remplacement ainsi que le préjudice commercial subi, option qu'elle propose dans les options de location.

Article 9 - Restitution

Le locataire s'engage à restituer les vélos au terme prévu dans le contrat. Tout vélo ou matériel non restitué en fin de contrat sera facturé. Le remboursement des matériels volés ou non restitués seront facturés à hauteur des différents dépôts de garantie annoncés ci-dessus.

Article 10 - Responsabilité

Le loueur ne saurait être tenu pour responsable si le locataire ne respecte pas la loi et les règlements en vigueur au cours de la location. Il est de la responsabilité du locataire de respecter le code de la route et de conduire prudemment, dans le respect des autres usagers. Les amendes encourues sont de la responsabilité du locataire.

Le locataire déclare avoir la capacité mentale et physique d'utiliser le vélo qu'il loue. Ce dernier doit être adulte, ou, s'il s'agit d'un mineur, avoir l'autorisation de ses parents ou d'un tuteur légal.

Article 11 - Livraison

Les livraisons seront mises en place à titre exceptionnel, pour toute demande renseignez-vous directement auprès de RIDE IN TOURS. En cas de livraison, un lieu de départ et de restitution sera précisé au moment de la signature du contrat. Dans le cas où les horaires de livraison ou de reprise ne seraient pas respectés, le locataire devra payer 5€ supplémentaires par demi-heure. En cas de livraison la totalité de la réservation sera due avant la livraison.

Article 12 - Interdiction

Il est interdit de modifier le matériel loué, de sous-louer, de prêter ou de transporter des personnes.

Article 13 – Conditions d'annulation

Le client dispose d'un délai légal de rétractation de 7 jours à compter de la date de réservation, à moins que la location commence dans les 7 jours précédant la date de réservation. En outre, le client peut toujours en dehors de ce délai, annuler sa réservation. Dans ce cas, l'acompte versé sera conservé.

Le client doit faire son annulation par courrier, ou email en indiquant son numéro de réservation. Tout autre moyen de contact ne sera pas pris en compte pour l'annulation. Les annulations doivent être reçues dans les 48 heures avant la date et l'heure de départ du véhicule (cachet de la poste pour le courrier) après ce délai aucun remboursement ne sera effectué même en cas de souscription d'une assurance annulation. Aucune demande ne sera prise en compte dans le cas d'une confirmation de la location avant la date et l'heure de départ du véhicule.

Le client doit s'assurer avant de prendre son véhicule qu'il a bien reçu sa confirmation. RIT décline toute responsabilité pour les informations inexactes sur les données personnelles du client (adresse électronique, téléphone, etc....).

Article 14 - Force majeure

La responsabilité de la société RIDE IN TOURS ne saurait être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente résulte d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 15 - Acceptation du contrat

Le locataire déclare accepter les présentes conditions générales et s'engage à retourner le vélo et tous les accessoires décrits dans le contrat de location en parfait état et dans le délai inscrit dans le contrat.

Article 16 - Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Tours.